

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 772 bis/SAAT/PERS du 31 juillet 1968 chargeant un administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer, des affaires de la compétence de l'Etat dans le Cercle d'Ali-Sabieh.

n° 772

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO  
n° 18 du 25/09/1968

Date de publication  
31 juillet 1968

Date du numéro  
25 septembre 1968

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Jacques Herry, administrateur en chef de classe exceptionnelle des affaires d'outre-mer, Commandant du Cercle d'Ali-Sabieh, est chargé des affaires de la compétence de L'Etat dans ledit Cercle. Art. 2.— La présente décision sera publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Haut-Commissaire de la République, Louis SAGET.